

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8.

Poste :

Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 35 ; A EWIG, Rue Talbour, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 6.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Novembre 1877.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

(Suite.)

M. DE FOURTOU, ministre de l'intérieur, rappelle l'opinion de M. de Montalivet, qui signalait l'intervention électorale comme un droit et un devoir de l'administration.

Sous le gouvernement de 1848, M. Ledru-Rollin écrivait à ses agents d'appuyer énergiquement les seuls candidats de la Révolution.

Sous l'Empire, l'opposition elle-même admettait en principe les candidatures officielles par l'organe de M. Jules Simon ; et quels sont aujourd'hui les hommes qui reprochent au ministère son intervention dans la lutte électorale ?

Les dépêches de M. Gambetta font foi du rôle que jouait ce gouvernement dans les élections. Les préfets étaient invités à appuyer les candidats républicains, à se porter eux-mêmes.

Une Assemblée, disait-on, est inévitable, il la faut républicaine.

Ceux qui condamnent aujourd'hui l'intervention du gouvernement dans les élections donnaient alors à leurs préfets l'ordre d'intervenir, à ce point que dans un département le préfet, le secrétaire général et les quatre sous-préfets étaient candidats.

Sous le gouvernement qui a suivi, on se rappelle l'intervention des lettres de M. Barthélemy Saint-Hilaire dans chaque élection.

Plus tard M. de Marcère, le jour même où il déclarait qu'il n'interviendrait jamais dans les élections, nommait maire d'Auch M. David, candidat à la députation.

D'ailleurs, si jamais l'intervention du gouvernement a été nécessaire, c'est sous le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon. En 1876, beaucoup de candidats s'étaient prévalus de son nom, et, dans les dernières élections elles-mêmes, on sait le rôle qu'ont joué les bulletins gommés... (Applaudissements ironiques à gauche) on collait le nom du candidat de l'opposition sur les bulletins du candidat du Maréchal, en laissant subsister cette dernière mention. Le fait s'est produit notamment à Rennes. (Applaudissements à droite.)

Il fallait bien avoir un vrai candidat officiel pour éviter le faux candidat officiel, et d'ailleurs, quand la presse et les réunions sont libres, quand l'opposition systématiquement organisée attaque et outrage le gouvernement, faut-il que le gouvernement essuie tous les assauts sans pouvoir en repousser aucun ?

L'opposition avait ses candidats officiels, pourquoi le gouvernement n'en aurait-il pas eu les siens ? Singulière doctrine qui veut que le candidat du gouvernement reste muet et inerte en présence du candidat officiel du prétendant ! (Applaudissements à droite.)

L'honorable M. Léon Renault parlait hier de la Constitution dont on a peine à voir en lui le défenseur tant qu'il ne se séparera pas de ceux qui l'attaquent journellement.

On oublie trop que la Constitution a été le

résultat d'une transaction. Une fraction du parti conservateur admit le principe républicain sous réserve de la clause de révision, mais les républicains admirent des garanties conservatrices qui consistent dans l'existence des deux Assemblées et d'un Président de la République, qui, en cas de dissentiment entre ces deux Assemblées, a le droit de se porter vers l'une ou vers l'autre, et trouve dans cette faculté d'option la base de sa responsabilité personnelle devant le pays.

La garde de la Constitution fut spécialement confiée au maréchal de Mac-Mahon, dont les pouvoirs étaient antérieurs à la Constitution même. Voilà le contrat.

Comment a-t-il été mis en pratique ? Le Maréchal a appelé au ministère des hommes qui se disaient républicains et conservateurs, mais qui, sous la pression de la majorité de la Chambre, ont méconnu les intérêts conservateurs et le pacte qui avait été conclu.

Le Maréchal avait le droit de rappeler les termes de cette Constitution, et pouvait faire appel pour la défense sociale à des candidats de tous les partis.

Le danger du radicalisme a été signalé par M. Léon Renault lui-même dans l'Assemblée nationale. Ce péril social... (Rires à gauche) s'affirme par des programmes qui ont été publiés, notamment par le Comité démocrate-socialiste de la Seine. (Interruption à gauche.)

M. Gambetta demande ce que cela a coûté aux fonds secrets du ministère de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur donne lecture de ce programme qui demande la réforme de la famille, la suppression du Sénat et de la présidence de la République, le mandat impératif et le retour à Paris. (Bruit.)

M. Gatineau, interrompant au milieu du bruit, est rappelé à l'ordre.

M. le ministre de l'intérieur rappelle que le président du conseil municipal de Paris a été condamné à quinze mois de prison pour avoir dirigé contre le Maréchal les plus odieuses imputations et fait le geste de tirer un coup de fusil. Il a été nommé député de Lyon, et sa demande de mise en liberté est un acte de provocation.

L'ancien préfet de police de M. le maréchal de Mac-Mahon s'associera-t-il à cette demande ? Peut-on nier le péril social quand le chef de l'Etat est ainsi attaqué, les fonctionnaires outragés et menacés, quand on a entendu à Montluçon la foule crier : « Vive la Commune ! Vive 93 ! »

M. Chantemille dit que c'est absolument faux. (Applaudissements à gauche. — Cris à droite. — A l'ordre.)

M. le ministre de l'intérieur. — Des faits semblables se sont produits dans vingt départements. C'est pour parer à ce danger que le Maréchal a fait appel aux hommes dévoués qui sont venus s'asseoir sur les bancs de la droite, et le ministère compte sur eux comme ils peuvent compter sur lui. (Applaudissements à droite.)

Le gouvernement réclame la lumière ; elle montrera que les faits de pression et de violence ne viennent pas du gouvernement, mais de l'opposition. Mais le gouvernement ne veut pas d'une enquête qui créerait à la charge du gouvernement des délits qui n'existent pas et dissimulerait des délits qui existent à la charge de l'opposition. (Applaudissements à droite.)

On a vu des enquêtes parlementaires sur des questions industrielles ou commerciales ; mais quand on lit les considérants de

la proposition, quand on voit les mesquines colères qui, dans le discours de M. Albert Grévy, se dissimulent mal sous l'allure olympienne de sa parole... (Bruit et rires.) On voit qu'il s'agit ici d'une enquête d'information judiciaire : la Chambre ne peut la faire honnêtement et sérieusement.

La majorité, qui a été partie dans la lutte électorale, peut-elle en aborder le jugement avec impartialité ? Que des adversaires se constituent en enquêteurs ? Cela n'est pas moralement possible.

Il y a quelque chose qui domine même la loi : c'est la conscience publique. (Applaudissements à gauche.) Elle se dresserait contre une pareille enquête, qui violerait la loi et la Constitution si les faits qu'elle constaterait incriminaient des particuliers ; elle usurpe les droits judiciaires ; si ces faits sont politiques, elle empiète sur les droits du Sénat ; s'ils concernent des agents de l'autorité, elle va contre les droits du pouvoir exécutif. Qu'on la fasse maintenant : le pays saura la juger. (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche.)

Que reproche-t-on au gouvernement dans les élections ? Les affiches blanches. Mais il vaut mieux soutenir hautement un candidat que de le soutenir sans le dire. Le conseil d'Etat a d'ailleurs maintes fois sanctionné ce droit. Il y a eu des révocations de fonctionnaires.

Mais en ce qui concerne les préfets et les sous-préfets, rien n'est plus légitime que de changer les agents politiques qu'on rencontre quand on arrive au pouvoir. (Applaudissements à gauche.) MM. Ricard, de Marcère et Jules Simon en ont changé plus de 200.

Si M. Léon Renault arrive au pouvoir, on peut lui souhaiter de trouver des fonctionnaires aussi recommandables et aussi distingués que ceux de l'administration actuelle.

Le gouvernement avait le droit d'exiger que ses fonctionnaires ne lui fussent pas hostiles, et cependant de combien de fonctionnaires le gouvernement n'a-t-il pas toléré l'hostilité ? On pourrait citer une commune où il y a 95 fonctionnaires de l'Etat, et le candidat du gouvernement n'a eu que 12 voix. (Rires à gauche.) On voit que la pression n'a pas été forte.

M. le ministre cite des dépêches du gouvernement de la Défense nationale relatives à la révocation en masse de juges de paix, d'instituteurs.

Un fonctionnaire écrit au garde des sceaux qu'il a révoqué sur la proposition de celui-ci un juge de paix et lui demande la cause de cette révocation. (Rires et applaudissements à droite.)

M. Crémieux écrivait lui-même qu'il fauchait les juges de paix par centaines. (Nouveaux applaudissements.) Les conseils électifs n'étaient pas plus ménagés. Les conseils généraux et municipaux, malgré l'irrégularité du gouvernement, lui accordaient leur concours, lui offraient leurs enfants et leurs épargnes ; ils n'en ont pas moins été dissous.

Le gouvernement d'alors, en prévision des élections, invitait à pratiquer de larges additions aux listes électorales ; M. Duportal invitait M. Gambetta à affirmer sa dictature, parce que, disait-il, la France était affolée d'obéissance et d'asservissement, et M. Gambetta répondait par le décret d'inéligibilité.

Le gouvernement prétendait être tout parce qu'il avait tout détruit, le pouvoir exécutif parce qu'il l'avait remplacé, la loi

parce qu'il l'avait violée, la France parce qu'il la tenait sous ses pieds. (Applaudissements à droite.)

Il aurait fallu détruire aussi la conscience publique. Voilà ce que devenait entre les mains d'un pareil gouvernement la dignité nationale. (Applaudissements prolongés à droite.)

Pour en revenir aux faits contemporains, on a vu l'opposition menacer les fonctionnaires de représailles, des ouvriers ont été renvoyés des fabriques et plongés dans la misère parce qu'ils avaient voté pour le candidat du gouvernement. (Applaudissements à droite.)

Hier encore, un conseiller général républicain, président d'une section électorale, a été condamné à Chambéry pour avoir introduit dans l'urne des bulletins autres que ceux qu'il recevait des électeurs. (Applaudissements à droite.)

Le gouvernement, presque désarmé par la législation, avait mis son honneur à ne recourir à aucune mesure exceptionnelle.

En face de lui se trouvait une opposition organisée à Paris, fortement hiérarchisée, ayant des agents embourbés sur toute la surface du territoire, usant d'une presse libre, d'un droit de réunion presque sans limites.

Elle a égaré le pays, elle lui a dit que le gouvernement comptait porter atteinte à la Constitution, ramener la France aux abus de l'ancien régime, alors qu'elle savait bien que ce n'était pas vrai.

Elle a fait plus : faisant appel aux plus anti-français de tous les sentiments, la peur, elle disait que le triomphe du gouvernement serait le prélude de la guerre.

Elle a répandu ainsi l'alarme à l'intérieur et la défiance à l'extérieur. Des articles de journaux partis de Paris, revenaient ensuite comme l'expression de l'opinion étrangère et accomplissaient des deux côtés de la frontière leur œuvre détestable. (Applaudissements à droite.)

On ne sentait donc pas que la plus sanglante blessure qu'on pût faire à un peuple est de faire peser sur ses délibérations la préoccupation de l'étranger.

Ah ! chère et noble France ! (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche) elle n'avait donc pas assez porté la poids de ses malheurs, il fallait encore qu'on spéculât sur ses tristesses (Nouveaux applaudissements) ; il fallait que de ses propres enfants lui vint cette suprême douleur ! (Bruit.)

Plusieurs membres à gauche. — C'est nous qui sommes la France !

M. Lockroy. — C'est scandaleux !

M. le président rappelle M. Lockroy à l'ordre.

M. le ministre de l'intérieur rappelle que l'opposition avait annoncé qu'elle reviendrait au nombre de 100 ; pour masquer son mécompte, elle a dit qu'elle avait compté sans la pression.

Mais c'est d'elle qu'est venue la pression, et pour qu'elle ait perdu cinquante sièges, pour qu'elle ait été vaincue malgré la violence et l'intimidation dont elle a fait usage, il faut qu'il y ait eu dans le pays un courant bien fort (Applaudissements à droite) ; pour qu'après cet échec, l'opposition ait la prétention de revendiquer le pouvoir au mépris des droits du Sénat, il faut une assurance étonnante.

L'honorable M. Thiers lui-même, interrogé un jour sur ce qu'on pouvait faire après une dissolution, si le pays renvoyait la même, répondit qu'avec du temps et de la fermeté on pouvait triompher de toutes les

difficultés. (Applaudissements à gauche.)  
Plusieurs membres à gauche demandent quand M. Thiers a dit cela.

M. le ministre répond que c'est le 24 mai 1873, à l'Assemblée nationale.

Au prix de toute la pression dont elle a fait usage, l'opposition a eu 4,300,000 suffrages, le gouvernement en a eu 3,600,000.

La France se divise donc en deux fractions à peu près égales; au lieu de chercher à opprimer l'une par l'autre, il faut chercher le lien commun qui les unit.

On s'est présenté aux électeurs au nom de la Constitution menacée, de la paix compromise, des libertés modernes et de la société civile.

Mais si l'opposition ne demande que cela, elle n'a pas d'adversaires; si elle demande autre chose, elle n'a pas de mandat. (Applaudissements à droite.)

Eh bien, en votant pour l'opposition on n'a pas cru voter contre le Maréchal.

Ce que veut la France, c'est un gouvernement d'ordre, de paix et de stabilité, à l'abri du nom glorieux qui est la garantie de son avenir et auquel le pays entier demande de rester sans provocation, ni compromission, ni démission, au poste social où il est et où il restera. (Applaudissements à droite.)

M. le ministre, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.

M. J.-C. Périer donne lecture de la circulaire de Casimir Périer du 3 mai 1834. Il est dit qu'aucun intérêt public ne doit être sacrifié à un calcul électoral. (Applaudissements à gauche.)

M. le ministre de l'intérieur cite un autre passage d'une circulaire de Casimir Périer, où il y est dit que le gouvernement ne sera pas neutre dans les élections et ne veut pas que l'administration le soit plus que lui. (Ah! ah! à droite.) Le ministre invitait ses fonctionnaires à le déclarer hautement. (Applaudissements.)

Séance d'hier jeudi 15 novembre.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de M. Albert Grévy.

M. LE DUC DE BROGLIE, président du conseil, dit qu'il abordera le débat avec le calme qui convient à des hommes encore dépositaires du pouvoir et peut-être bientôt accusés.

Le cabinet actuel est resté pour répondre aux attaques dont il est l'objet, et n'a pas voulu chercher un autre terrain dans une enceinte privilégiée. (Très-bien! à droite.)

Quand ce devoir sera rempli, le Maréchal verra ce qu'il y aura à faire. Si l'on peut lui dire qu'un ministère dans lequel entreraient MM. Louis Blanc et Léon Renault serait en état de formuler un programme commun, la voie parlementaire sera ouverte. S'il en est autrement, la boussole parlementaire sera singulièrement troublée, et il faudra chercher ailleurs les bases d'une solution.

M. le président du conseil accepte donc la discussion. Il accepte la mise en accusation avec les garanties de la justice. Mais il ne peut accepter une enquête qui n'est qu'une mise en accusation sans formes judiciaires, tendant à confier l'instruction à l'accusateur.

Après avoir récusé le Sénat pour l'enquête, on le récuserait pour le jugement, et l'on arriverait à cette monstrueuse confusion de la justice et de la politique qui a déjà déshonoré d'autres Assemblées. Que le nouveau comité de salut public réfléchisse à cette conséquence. (Très-bien! à droite.)

Au lendemain d'une lutte ardente, ouvrir une enquête partielle, dont le caractère est indiqué d'avance par les considérants de la proposition, ce serait partager chaque commune de France en délateurs et en suspects. (Applaudissements à droite.)

Tant que le ministre sera au pouvoir, il ne donnera aucun concours à cette enquête. Le ministre qui lui succédera fera de même s'il a quelque souci du repos public. (Très-bien! à droite.)

Il n'y a pas en France que des questions de parti ou de formes politiques, il y a aussi des questions qui touchent aux fondements mêmes de la société.

Il s'agit de savoir si la France subira le joug et l'esprit révolutionnaire et radical, qui n'est pas moins dangereux aujourd'hui qu'autrefois, parce qu'il préfère aux victoires de la force les résultats du scrutin obtenus de l'égarement public par la fraude et la calomnie. (Applaudissements à droite.)

On affecte de dire que la crainte du radicalisme n'est qu'un prétexte; ce semble être l'opinion de M. Léon Renault lui-même, qui, lorsqu'il était préfet de police ou directeur de la sûreté générale, n'avait jamais assez de menées révolutionnaires à signaler, et montrait autant de sévérité qu'il montre aujourd'hui d'indulgence pour le parti radical. (Applaudissements à droite.)

Il est naturel que le ministre passe légèrement sur la question politique pour arriver à la question sociale, qui lui paraît urgente; il est naturel aussi que lorsqu'on se préoccupe avant tout de la question politique, on réunisse sous un drapeau commun des hommes comme M. Léon Renault, M. de Marcère et M. Louis Blanc, — bientôt M. Bonnet-Duverdier.

L'histoire dira laquelle de ces deux alliances est la plus scandaleuse. (Applaudissements à droite.)

L'irresponsabilité du chef de l'Etat est surtout une théorie de la monarchie; mais quand le chef de l'Etat est électif, il est naturel qu'il représente surtout le parti qui l'a élu.

On comprend combien il lui serait difficile, en arrivant au pouvoir, de renier ses amis, d'arracher ses opinions de son cerveau et son cœur de sa poitrine. L'orateur avait signalé cette difficulté à l'Assemblée nationale lors de la discussion de la Constitution et annoncé qu'on ne trouverait jamais le maréchal de Mac-Mahon du côté du radicalisme. (Applaudissements à droite.)

On ne trouvera jamais de Président de République plus conciliant que M. le maréchal de Mac-Mahon. Dans le choix des ministres pendant dix-huit mois, il a eu pour ministres des hommes qui lui étaient hostiles, dont quelques-uns même l'avaient attaqué. Il s'est arrêté quand il a vu qu'on l'entraînait dans la voie du radicalisme.

Alors il a changé ses ministres par un acte personnel qui est nécessaire, car on ne peut rendre responsable d'un changement de ministère ni le ministre qui s'en va, ni le ministre qui arrive.

Quant aux actes accomplis depuis lors, le ministre accepte la responsabilité devant l'histoire, la responsabilité publique et même la responsabilité pénale. (Applaudissements à droite.)

Tout ce qu'il a fait a été légal. On ne peut rien lui reprocher qui ressemble à cette menace de refus du budget, par laquelle on veut asservir le pouvoir exécutif, ni à cette hypothèse qui a été formulée hier et qui semble contenir un appel à l'insurrection.

Que ceux qui ont pu y songer y prennent garde; la répression les attendrait, et à supposer qu'ils réussissent, ils devront savoir que le 31 octobre n'est pas loin du 4 septembre. (Applaudissements à droite.)

En ce qui concerne les fonctionnaires, il n'y a pas une révocation qui n'ait été mûrement pesée, pas une n'a eu pour objet de peser sur la conscience des fonctionnaires ou de leur demander un concours actif.

On n'a réprimé que l'hostilité déclarée; il est clair, en effet, qu'un fonctionnaire agit sur les citoyens à raison de sa fonction, et aucun gouvernement ne peut être assez dupe pour laisser tourner contre lui l'influence qui émane de lui.

L'opposition au contraire menaçait les fonctionnaires de représailles, on se servait de la révocation future comme moyen d'intimidation, on invoquait aussi la responsabilité des fonctionnaires. On constituait ainsi les plus humbles fonctionnaires juges de la légalité des actes qui leur étaient prescrits par leurs supérieurs. (Applaudissements à droite.)

Est-il possible de gouverner avec une doctrine pareille? N'est-ce pas la fin de toute société régulière et de toute hiérarchie administrative? Pendant que le gouvernement usait de ses droits légitimes, l'opposition employait des procédés révolutionnaires.

On ajoute que ce sont les adversaires du gouvernement qui ont été victimes de la calomnie, tandis que des calomnies infâmes étaient dirigées contre l'honneur politique et privé des ministres et du chef de l'Etat lui-même.

Partout les conservateurs ont été accusés de vouloir rétablir les droits féodaux, la dime et l'inquisition. Cela a été fait jusque dans le collège où se portait M. Léon Renault.

M. Léon Renault dit que cela est parfaitement inexact. (Applaudissements à gauche.)

M. le président du conseil fait remarquer qu'il n'accuse pas M. Léon Renault de l'avoir fait, mais il affirme que cela a été fait là et

dans toutes les circonscriptions.

Une autre calomnie a été répandue partout, c'est la calomnie sur la guerre. S'il y a un besoin universel en France, c'est celui de jouir de la paix.

Sans doute nos malheurs ont laissé des regrets, et il peut y avoir des gémissements sur la situation du Souverain-Pontife; mais quand le gouvernement a invité les auteurs de ces plaintes à les comprimer, ils se sont tus au premier mot.

Alors on a commencé par dire qu'il y avait un parti clérical qui voulait la guerre pour le rétablissement du pouvoir temporel, on a dit que les puissances étrangères étaient en droit de s'en alarmer; on a publié des articles à l'étranger; on exportait ainsi la calomnie que d'autres se chargeaient de réimporter. (Applaudissements à droite.)

Voilà comment on a persuadé aux électeurs que les élections conservatrices seraient le prélude de la guerre, et quand on songe que les auteurs de ces calomnies sont ceux qui, en 1871, refusaient la paix à la France dans un intérêt de parti; quand on songe que ce sont les outranciers de la guerre qui se sont transformés à vue d'œil en pacificateurs à tout prix... (Applaudissements à droite.)

Que ce sont eux qui ont avec les feuilles allemandes des rencontres de langage si surprenantes, on se demande ce que deviendrait la patrie si elle tombait entre leurs mains. (Nouveaux applaudissements.)

Pour dissiper cette calomnie, tous les moyens légaux ont été employés, et l'on peut regretter qu'il n'y en ait pas eu davantage; l'on aurait voulu épargner à la France cette humiliation, qu'elle ressent pour la première fois, d'avoir vu intervenir dans ses délibérations intérieures la pression vraie ou supposée de l'étranger. (Applaudissements à droite.)

Jamais, dans les élections, on ne s'est servi de la crainte de la guerre. C'est, en effet, quand un pareil état se prolonge, le symptôme de la décadence. Cependant cette calomnie s'est répandue; on a réussi à précipiter vers le scrutin des masses affolées, alarmées sur leurs intérêts.

M. Gambetta. — Vous injuriez la France. (Applaudissements à gauche.)

M. le président du conseil ajoute que maintenant on peut faire l'enquête; comme membre du gouvernement, il proteste au nom de la loi; comme citoyen, il s'inscrit en faux contre les résultats de cette enquête devant l'équité de l'histoire et le jugement du pays. (Applaudissements répétés à droite.)

M. Gambetta succède à M. de Broglie. Son discours ne tarde pas à devenir violent. Il dit que la minorité, qui est au pouvoir, a gagné quarante sièges par la fraude et le vol. Il dit aussi, en réponse à une interruption, qu'il défie les ministres de lui faire un procès en reddition de compte. Plus loin il assure qu'il ne s'est jamais posé en antagoniste et en concurrent du Maréchal.

Versailles, 5 heures 3/4.

L'enquête a été volée à la majorité de 320 voix contre 204 sur 524 votants.

### Chronique générale.

On annonce que les gauches de la Chambre, alliées aux gauches du Sénat, prépareraient un manifeste au cas où le cabinet ne se retirerait pas aujourd'hui.

Pour exciter l'opinion publique en province contre le gouvernement du Maréchal, les républicains cherchent à accréditer le bruit que le gouvernement va s'emparer des fonds des caisses d'épargne et de ceux déposés à la caisse des consignations pour suppléer au budget que les députés de la majorité se refuseront à voter.

Quelles que soient les audaces de la gauche et la forme de ses sommations, la fermeté du Maréchal n'est aucunement ébranlée, et sa résolution paraît aujourd'hui bien arrêtée d'agir en véritable chef d'Etat si cela devient nécessaire.

Le Maréchal, plusieurs des ministres et les membres les plus influents du Sénat sont vivement engagés, de part et d'autre, à entrer résolument dans une période d'action

pour éviter au pays les plus graves dangers. Si l'autorité du Maréchal succombe dans la lutte parlementaire, demain le système conventionnel triomphera.

Dans le monde politique, on approuve la décision prise par le Maréchal de conserver le ministère actuel. De leur côté, MM. de Broglie et de Fourtou font preuve d'un dévouement méritoire en ne répudiant pas les suites d'une situation qu'ils n'ont acceptée que sous l'inspiration du plus pur patriotisme.

La Défense commence ainsi un article sur M. Léon Renault, à propos du discours que cet ancien préfet de police, républicain de fraîche date, a fait mardi à la Chambre:

« M. Léon Renault a du talent: il manque d'autorité. L'autorité ne s'apprend pas comme un discours; on ne l'acquiert pas dans les écoles ni dans les conférences. Le savoir, l'expérience, les études et l'habileté ne la créent pas où elle n'est pas. Ces qualités donnent au caractère tout son lustre; elles ne le constituent pas.

» M. Léon Renault ne peut plus désormais prétendre à d'autre réputation qu'à celle d'un homme brillant. L'éclat de son talent ne servira jamais qu'à nous donner des sujets de regrets.

» Nous savions M. Léon Renault ambitieux. Son ambition, paraît-il, est vindicative. Tous les griefs, qu'il étale si copieusement contre le gouvernement du 16 mai, se réduisent en fin de compte à un grief unique. M. Léon Renault ne lui pardonnera jamais de n'en pas faire partie. Il frappe à coups redoublés contre une porte qui s'est fermée devant lui. Il cherche à pénétrer par effraction, ne l'ayant pu par persuasion. La porte est encore solide.

» M. Léon Renault a condamné la politique du 16 mai devant M. le duc de Broglie. Ce n'est pas du courage, c'est de l'audace. Nous sommes polis avec un homme qui a encore gardé une bonne éducation. Ce n'est un mystère pour personne que M. Léon Renault était un des plus ardents conseillers de la politique du 16 mai, jusqu'au 18 mai exclusivement.....

Le même journal dit encore:

« Le comparse de M. Gambetta a voulu prouver que « toutes les lois avaient été violées », — comme le dit la demande d'enquête, qui préjuge ainsi de la question qu'elle prétend vouloir simplement étudier. — M. Léon Renault n'a pu citer qu'à grand-peine l'hésitation de la Cour de cassation sur un cas en litige. Il n'a pas cité une seule loi violée.

» En revanche, M. Renault a prouvé par des chiffres que le cabinet du 16 mai n'avait pas révoqué plus de la moitié des fonctionnaires qui ont été révoqués au 4 septembre par ses clients d'aujourd'hui. Il a prouvé non moins clairement que les journaux n'ont pas été traqués comme ils l'ont été sous les Engelhard et les César Bertholon, entre autres, et que la pression électorale ne peut pas être comparée, même de loin, à la pression du gouvernement de la Défense nationale.

» Est-ce là ce qu'il a voulu prouver? Si oui, M. Léon Renault a parfaitement réussi.

La République française prétend que la droite « a poussé des exclamations, que les membres du cabinet se sont mis à sourire » quand M. Léon Renault a parlé « de la tristesse de la situation présente ».

Et le journal de M. Gambetta, ancien professeur arrogant de M. Jules Simon, assure que le monde du travail souffre seulement depuis le 16 mai.

Pourquoi n'ajoute-t-il pas que M. François Ordinaire, alors collègue et ami de M. Gambetta, a dénoncé le marasme du commerce lyonnais depuis le 16 mai.

Mais non! la République française sait très-bien que si M. le duc de Broglie « a souri », en voyant combattre la politique conservatrice à la tribune par M. Léon Renault, c'est qu'il se rappelait que la veille du 16 mai M. Léon Renault lui demandait ce qu'attendait le Maréchal pour mettre les radicaux à la porte.

La République française sait très-bien que les exclamations de la droite se résument uniquement en ceci:

— Avez-vous donc que vous voulez être ministre ?  
 — Qu'alliez-vous faire à l'Élysée le 17 mai, sinon féliciter le Maréchal d'avoir renvoyé le ministère Simon ?  
 — Que faisiez-vous au lendemain de la constitution du ministère dont vous ne faisiez pas partie ? Vous étiez dans l'opposition !  
 Et la République française aurait pu ajouter que M. Léon Renault ne trouvait rien à répondre.

Voici ce que dit le Constitutionnel de la proposition de M. Albert Grévy :  
 « Plus on réfléchit, plus on découvre, dans cette monstrueuse émanation de l'esprit de 1792 et 1793, des traces profondes et révoltantes de délire. »  
 N'oublions pas que le Constitutionnel est un ami des gauches.

On lit dans le *Moniteur universel* :  
 « Si le ministère du 16 mai le veut, il ne lui sera pas difficile, lorsqu'il sera provoqué à un débat public, d'établir qu'en fait de candidatures officielles, c'est encore l'opposition qui a le plus de reproches à se faire, puisque, grâce à la connivence de tout un monde de fonctionnaires inférieurs, d'employés subalternes de l'État, elle a trouvé moyen, en plus d'un collège électoral, de détourner des candidats du gouvernement des voix qui seraient naturellement allées à eux, si elle avait laissé le vote libre, si elle n'avait pas commis les excès dont elle fait précisément un crime au ministère. »

M. le ministre de l'intérieur a adressé le télégramme suivant à tous les préfets :  
 « Je désire que tous les fonctionnaires restent à leur poste en ce moment, à moins d'autorisation spéciale. Je vous prie donc de ne pas quitter votre département et de n'autoriser sans mon aveu l'absence d'aucun sous-préfet. »

Le bruit a couru que M. l'ambassadeur d'Allemagne avait fait une démarche auprès de M. le Maréchal pour l'inviter, au nom du gouvernement allemand, à renoncer à la résistance.  
 Cette nouvelle absurde n'a pu trouver créance qu'auprès des hommes du parti qui attend encore de l'Allemagne ce pouvoir qu'il avait une première fois ramassé après les victoires de la Prusse.  
 Les appels que le parti radical prodigue à M. de Bismarck ne laissent pas, sans doute, de réjouir cet homme d'État. Mais il est trop habile pour ordonner à ses ambassadeurs une ingratitude déclarée et ouverte dans notre politique intérieure.  
 La nouvelle est absolument fautive. C'est une manœuvre qui complète la série des manœuvres familières à la gauche.

**LE GÉNÉRAL GRANT EN FRANCE.**  
 Une chose que paraissent avoir oubliée les gens qui mettent tant d'empressement à féliciter la présence à Paris du général Grant, c'est que l'ex-président des États-Unis a toujours été un ennemi acharné de la France. A la suite de la guerre, il a manifesté publiquement ses sentiments hostiles à notre égard, dans un message dont nous n'avons pas le texte sous les yeux, mais que nous retrouverons et que nous publierons.  
 Le résultat qui nous fit alors à été tel que nous l'aurions jamais dû en perdre le souvenir. Victor Hugo, lui-même, a flétri la conduite de l'ex-président des États-Unis, dans une pièce de l'Année terrible.  
 Si les vers sont mauvais, ils ont du moins le mérite d'exprimer un sentiment qui devrait être le sentiment de tous, et M. Victor Hugo a, du reste, cette fois par hasard, été logique avec lui-même, il a refusé fermement de recevoir le général Grant, et il est à regretter qu'en France tout le monde n'en ait pas fait autant.

Le *Message de Saint-Petersbourg*, du 11 novembre, publié un ordre impérial, du 20 octobre, interdisant l'exportation des blés des ports de la mer Noire et de la mer d'Azof.

### Guerre d'Orient.

Méhemet-Ali-Pacha vient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour s'opposer avantageusement à la marche des Russes contre Sofia.

En Asie, Erzeroum, vigoureusement défendu, tient toujours contre les Russes.

On croit que, d'ici peu, il se produira en Orient des événements politiques et militaires d'un intérêt supérieur.

On télégraphie de Bucharest à l'Assemblée nationale :

« On sait aujourd'hui au camp russe, d'une manière positive, que dans le cas où Osman-Pacha se déterminerait à abandonner les positions de Plewna et à se frayer un chemin à travers les troupes des généraux Skobelev et Gourko, tous les ouvrages turcs qui ont été minés sauteront à un certain signal. »

Tous les magasins de poudre seront inondés de manière à les rendre inutiles.

### Rupture de l'armistice en Serbie.

L'Assemblée nationale avait annoncé, il y a quelques jours, l'entrée en campagne de la Serbie, et plusieurs organes importants avaient révoqué en doute la gravité de cette nouvelle.

Tous les autres journaux viennent de publier une dépêche annonçant que la Serbie, dans une note envoyée à la Turquie, refuse de retirer ses troupes de la frontière.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Voici le programme de la soirée qui aura lieu, dans les salons de la Mairie, dimanche 18 novembre, à huit heures :

1. La Flûte enchantée, fantaisie, par la musique municipale.
2. Les Combats de coqs, poésie, dite par M. Froger.
3. Tous réservistes ! chansonnette, par M. Marliac.
4. Jour de printemps, grande étude artistique pour piano (A. Goria).
5. M. et M<sup>me</sup> Batifol en Suisse, chansonnette, par M. Froger.
6. La Norma, fantaisie, par la musique municipale.
7. Le Sergent, poésie, dite par M. Froger.
8. Bonsoir, bonne nuit, duo de chant, par des amateurs.
9. Le Mariage d'un Cabotin, chansonnette, par M. Froger.
10. L'Anglais crédule, chansonnette, par M. Marliac.
11. Les Abeilles, polka pour deux pistons, par la musique municipale.

Hier matin, plus de cent-cinquante fidèles de notre ville quittaient Saumur pour se rendre en pèlerinage au tombeau de saint Martin à Tours.

Ce groupe s'est grossi à chaque station, et aux pèlerins de l'Anjou se sont joints, à la gare de Tours, ceux de Montrieux et de Vierzon. Tous se sont rendus processionnellement à la chapelle de Saint-Martin en faisant retentir les airs desitanies du saint qu'ils allaient vénérer et du cantique de Paray-le-Monial.

Plus de 600 fidèles se trouvaient réunis dans l'enceinte trop étroite de la chapelle provisoire de Saint-Martin, animés des sentiments de la foi la plus vive et la plus ardente, et pleins de confiance en la protection du premier thaumaturge des Gaules pour la France.

Le soir, tous les pèlerins se sont séparés heureux d'une telle journée qui ranime la foi de ceux qui en sont témoins comme de ceux qui y prennent part.

Au moment où l'on fait tant de tapage au sujet de la pression administrative, dit l'Indépendant, de Tours, nous croyons devoir rappeler que DEUX CENT CINQUANTE DEUX maires et adjoints ont été révoqués dans le département d'Indre-et-Loire pendant les cinq mois qu'a duré la dictature de Gambetta.

Les auteurs du 16 mai, on en conviendra, mettaient dans leurs mesures répressives un

peu plus de modération que les héros du 4 septembre.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Chronique Financière.

Bourse du 15 novembre 1877.

Le bilan de la Banque de France accuse une augmentation de 26,233,000 fr. dans le portefeuille, de 1,260,000 fr. dans les avances, de 32,803,000 fr. dans la circulation et de 524,000 fr. dans les bénéfices; et une diminution de 12,732,000 fr. dans l'encaisse, de 10,295,000 fr. dans le compte du Trésor, et de 5,135,000 fr. dans les comptes courants particuliers. L'accroissement interrompu du chiffre des avances sur rentes est interprété par les vendeurs comme une preuve du caractère purement spéculatif des escomptes. Les affaires sont de moins en moins animées, les ventes de rentes à découvert au parquet sont rendues impossibles par les escomptes, et la situation politique est trop obscure pour que les acheteurs osent s'engager autrement que sur prime. Nos rentes sont restées très-calmes jusqu'à 2 heures dans les cours de 70.35 et 205.35. A partir de ce moment, il s'est produit des demandes relativement importantes eu égard au petit nombre des affaires, et la clôture s'est faite en hausse marquée à 70.52 1/2 et 105.60. On a escompté aujourd'hui 65,000 fr. de rentes 3 0/0 et l'on a fait acheter par les recettes générales 17,000 fr. de 3 0/0 et 39,000 fr. de 5 0/0. La réponse des primes de quinzaine n'a amené aucun débat entre acheteurs et vendeurs. Les engagements au 15 n'avaient aucune importance. Le 5 0/0 italien est resté stationnaire à 71.50.

(Correspondance universelle.)

### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 19 novembre 1877.

### MAITRE PATELIN

Opéra-comique en 1 acte, paroles de MM. de Leuven et Langlé, musique de BAZIN.  
 Distribution. — Maître Pathelin, MM. Martin, Jossame, marchand drapier, Dorlin; Thibault Aignelet, Berger, Boulanger; Jacquard, juge du bailliage; Simon; Charlot, pupille de Jossame; Day, dame Guillemette, M<sup>me</sup> Angé; Bobinette, servante, E. Simon; Angélique, B. Leroy; un huissier, Chauvier. — Paysans, paysannes, juges, etc.

### LE BOURREAU DES CRANES

Comédie-vaudeville en 3 actes, précédée d'un prologue, par MM. Lafargue et Siraudin.  
 Distribution. — Longjumeau, ancien artificier, MM. Servat; Arthur Flanchard, Boulanger; Coquelet, ancien militaire, Destez; le contrôleur de théâtre, Leroy; un garçon de théâtre, Théodore; Baptiste, domestique, Guiraud; M<sup>me</sup> Coquelet, M<sup>me</sup> Angé; Eugénie, jeune veuve, Valérie; Rosine, femme de chambre, Eugénie.

La Consigne est de rouler, vaudeville en 1 acte, par E. Grangé et Lambert Thiboust.

Distribution. — Landremol, MM. Servat; Laverrier, Destez; Irma, M<sup>me</sup> Leroy; Charlotte, Eugénie.

Ordre : 1<sup>o</sup> la Consigne; 2<sup>o</sup> le Bourreau; 3<sup>o</sup> Maître Pathelin.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M<sup>me</sup> THOU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Un sixième volume vient de s'ajouter à la belle et curieuse collection des *Oeuvres complètes de Gérard de Nerval*, que publie la librairie Calmann Lévy. Ce volume offre un intérêt particulier en ce qu'il contient la série complète des poèmes de jeunesse du charmant écrivain qui a laissé un nom si sympathique dans la littérature contemporaine. Tout le monde des lettres, tous les esprits qui aiment à se reposer sur de belles et nobles pensées rechercheront avec empressement ce nouvel ouvrage de l'auteur du *Voyage en Orient*, des *Illuminés* et de la *Bohème galante*.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

### REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies) gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite,

maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix; les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle affermit les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 35,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 65,914.

M. le professeur docteur Dédé, d'une grave maladie inflammatoire et spasmodique de la vessie, qui avait résisté à tout traitement pendant huit ans et le faisait horriblement souffrir.

Cure N° 62,986.

M<sup>lle</sup> Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy* déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 288 tasses, 36 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est :

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégage des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse. *Preuve de sa parfaite pureté.* — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, rue d'Orléans; M. BASSON, successeur de M. TEXIER, rue NORMANDINE, rue St-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653).

Rhumes et Maladies de Poitrine.

### SIROP

ANTIPHLOGISTIQUE

### BRIANT

Pharmacie BRIANT, 150, rue de Rivoli, PARIS

Depuis plus de cinquante années, le SIROP de BRIANT est recommandé par les Médecins dans les maladies de l'appareil respiratoire : **Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Gripes, etc.**

C'est le plus actif, le plus agréable et le meilleur marché des médicaments pectoraux.

Pour éviter les imitations et les contrefaçons, inefficaces ou nuisibles, exiger l'instruction en neuf langues et la signature très-lisible de l'inventeur.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

P. GODET, propriétaire-gérant.

